

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 28 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 22 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

M. BROQUAIRE, Mme HAMMERER, M. JAUD de LA JOUSSELINIERE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoints, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD , M. ELIAS, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BUETAS, M. CHAMPION, Mme GELAY, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. MOINET à Mme MOINET, M. GRAS à Mme ODIN, Mme QUERAL à Mme GELAY, Mme BABUS à M. CHAMPION

Etait excusée:

Mme BROWN

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 24
Conseillers votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

3 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - COMMISSION- DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La ville de Blaye a délégué la gestion de certains services publics à des opérateurs privés.

Il s'agit des délégations de service public suivantes :

- Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal,
- La gestion du service de la fourrière automobile.

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les communes doivent composer une commission destinée notamment à donner un avis sur les offres et à assurer le suivi de l'exécution de ces contrats.

Cette Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est :

- présidée par le maire ou son représentant
- et composée de cinq membres titulaires et 5 membres suppléant.

Peuvent être invités à assister aux réunions de cette commission le comptable de la collectivité et le représentant du ministre chargé de la concurrence avec voix consultative.

De même, le Président de la commission peut inviter à participer un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public. Ils auront alors une voix consultative.

Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à prévoir (article D.1411-4 du CGCT).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Par délibération du 16 avril 2026, le conseil municipal a défini les conditions de dépôt des listes. Elles doivent être déposées 3 jours ouvrables au plus tard à midi avant la séance du conseil municipal dont l'ordre du jour comportera cette désignation, et elles seront communiquées aux membres du conseil municipal avant ladite séance.

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants devant siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public.

Listes candidates :

- Blaye Territoire d'avenir ; Audrey BROWN, Jonathan GRAS, Léa BUETAS, Maryse BABYS et Sophie ODIN, Titulaires, et Nadine QUERAL, Laurent BROQUAIRE, Marie ORLOWSKI, Marie-Noëlle GELAY et Damien RENAUD, Suppléants ;
- Blaye c'est vous : Fabrice SABOURAUD, Titulaire, et Virginie GIROTTI, Suppléante ;
- Cap sur demain : Bernard MOINET, Titulaire, et Camille MOINET, Suppléante.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Blaye Territoire d'avenir : 21
- Blaye c'est vous : 4
- Cap sur demain : 3

A l'issue du scrutin de listes, ont été élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Audrey BROWN	Nadine QUERAL
Jonathan GRAS	Laurent BROQUAIRE
Léa BUETAS	Marie ORLOWSKI
Maryse BABUS	Marie-Noëlle GELAY
Fabrice SABOURAUD	Virginie GIROTTI

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de

Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Madame Marie ORLOWSKI



Maire
Monsieur Eric JAPIOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 02/06/26
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-
20260528-79409-DE-1-1